



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 08 AVRIL 2019**

Etaient présents : SERVANT Guy - GENAY Yann – SURMIN Daniel – SERVANT Benoît – MARTIN Elisabeth

Etaient excusés : BERTIN David, procuration à GENAY Yann – MARCILLAT Thouria

#### **Approbation du compte administratif 2018 du CCAS**

Les membres du CCAS ont approuvé à l'unanimité le compte administratif 2018 avec un excédent de clôture de fonctionnement de 1 756,66 €.

#### **Vote du budget primitif 2019 du CCAS**

Les membres du CCAS ont voté à l'unanimité le budget primitif 2019 de la façon suivante :  
Dépenses de fonctionnement : 2 756,66 € Recettes de fonctionnement : 2 756,66 €

#### **Attribution de 2 bons d'achats alimentaires**

Les membres du CCAS autorise le président du CCAS à délivrer 2 bons d'achats alimentaires de 50 € au carrefour de Blainville-sur-L'Éau à une famille de Charmois en difficulté.

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019**

Etaient présents : SERVANT Guy - PICARD Jean-Louis – ARMBRUSTER Denis – RICHARD Gérard – DURAND Bernard – BLOSSE Eliane – GENAY Yann – MAILLIOT Thierry – MARCILLAT Hervé

Etaient excusés : BERTIN David, procuration à GENAY Yann – LEONARD Pascal, procuration à PICARD Jean-Louis

#### **Approbation des comptes administratifs 2018 de la commune et du budget assainissement**

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2018 de la commune avec le résultat de clôture suivant :

##### **Budget communal** :

En investissement : excédent de 16 979,65 €

En fonctionnement : excédent de 168 275,52 €

##### **Budget assainissement** :

En investissement : déficit de 9 638,53 €

En fonctionnement : solde de 0 €

**Les comptes de gestion 2018 édités par le trésor public sont en concordance avec les comptes administratifs 2018 de la commune.**

## **Vote des budgets primitifs 2019 de la commune et du budget assainissement**

### **Budget communal :**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune de la façon suivante :

En investissement : dépenses et recettes en équilibre : 263 737 €

En fonctionnement : dépense et recettes en équilibre : 266 226 €

### **Budget assainissement :**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget primitif assainissement 2019 de la façon suivante :

En investissement : dépenses et recettes en équilibre : 575 426 €

En fonctionnement : dépense et recettes en équilibre : 21 296 €

### **Vote des 4 taxes**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des 4 taxes pour 2019 :

Taxe d'habitation : 16,15 %

Taxe foncière (bâti) : 7,15 %

Taxe foncière (non bâti) : 17,50 %

CFE : 13,21 %

### **Redevance assainissement 2019**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir la redevance assainissement 2019 à 2 €/m<sup>3</sup> pour 2019.

### **Subventions 2019**

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions aux organismes suivants :

Entente Sportive de Charmois : 300 €

Donneurs de sang : 150 €

Amicale des maires : 35 €

Ecole des JSP Blainville/L'Eau : 150 €

UNSS Blainville/L'Eau : 200 €

Association la charmoise : 500 €

Subvention exceptionnelle au Souvenir Français : 50 €

**Le maire,  
Guy SERVANT**